



COMMUNIQUE DE PRESSE – 08/02/13

Commission de discipline - Décisions

La Commission de discipline de la Ligue Nationale de Volley s'est réunie le jeudi 7 février 2013 afin d'étudier 4 dossiers en présence des intéressés. Elle a pris les décisions suivantes :

- Patrick DUFLOS, entraîneur de l'ARAGO de SETE

Pour avoir tenu des propos offensants envers un membre du corps arbitral lors de la rencontre opposant le club de SETE à celui de l'AS CANNES le 15 décembre 2012, M. DUFLOS est suspendu pour **deux matchs de compétition LNV avec sursis**.

- Cédric ENARD, entraîneur des SPACER'S de TOULOUSE

Pour avoir tenu des propos offensants envers un membre du corps arbitral et avoir refusé de signer la feuille de match lors de la rencontre opposant le club de TOULOUSE à celui de TOURCOING le 4 janvier 2013, M. ENARD est suspendu pour **deux matchs de compétition LNV, dont un avec sursis**.

- Nicolas LE GOFF, joueur du MONTPELLIER AVUC

Pour avoir été à l'origine d'incidents après la rencontre opposant le club de MONTPELLIER à celui de NARBONNE le 13 octobre 2012, M. LE GOFF est suspendu pour **deux matchs de compétition LNV avec sursis**.

- Gaël VANDAELE, joueur des SPACER'S de TOULOUSE

Pour avoir tenu des propos offensants envers un membre du corps arbitral lors de la rencontre opposant le club de TOULOUSE à celui de TOURCOING le 4 janvier 2013, M. VANDAELE est sanctionné **d'un blâme**.

Ces sanctions sont applicables à partir du lundi 11 février 2013.

Les personnes sanctionnées disposent de 10 jours à compter de la notification de ces décisions pour faire appel devant la Commission Fédérale d'Appel (FFVB).

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68 / Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

Partenaires officiels



Fournisseurs officiels



Médias

